

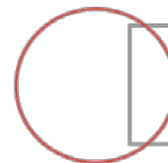


Groupe Export agroalimentaire
Agri-Food Export Group
QUÉBEC-CANADA

LE FSVP DÉMYSTIFIÉ

*[Foreign Supplier
Verification Program]*

Le Groupe Export remercie Linda Labrosse, spécialiste en douanes, qui a fourni l'information contenue dans le présent document.



Linda Labrosse Spécialiste Certifiée Douane
Formation & Consultation
www.expertdouane.com
linda@expertdouane.com

À PROPOS DU FSVP

Le programme FSVP (Foreign Supplier Verification Program) est une nouvelle loi en vigueur depuis le 30 mai 2017.

La nouvelle phase, qui concerne les entreprises de moins de 500 employés, entrera en vigueur dès le 19 mars 2018.

Ce programme fait partie du Food Safety Modernization Act (FSMA), signé en 2011, et il constitue une **réforme majeure**, administrée par le FDA (Food & Drug Administration), **concernant l'importation de produits agroalimentaires sur le territoire américain.**

Son but ?

Assurer la sécurité de la chaîne alimentaire.

Plusieurs dates d'entrée en vigueur du FSVP sont publiées, les deux principales étant le 30 mai 2017 pour les fournisseurs étrangers de 500 employés à temps plein et plus, et le 19 mars 2018 pour les fournisseurs de moins de 500 employés.

Voir tous les détails du programme :

<https://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/FSMA/ucm361902.htm>



A grayscale photograph of the Golden Gate Bridge in San Francisco, showing the suspension towers and cables against a hazy sky. The bridge spans across the water, with a small boat visible in the distance.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

Au client américain ou au fournisseur étranger ?

Il importe d'abord de distinguer l'importateur de record non résident, qui est chargé du dédouanement, de l'importateur FSVP, qui est pour sa part en charge du présent programme.

En effet, la douane permet à une entité étrangère de devenir importateur de record. Toutefois, dans le cadre du programme FSVP, le FDA ne permet pas à cette même entité étrangère de devenir importateur FSVP.

En résumé, le client américain doit se porter garant des produits qu'il importe. Il doit tenir un registre de ses fournisseurs et de chacun des produits et s'assurer que ces derniers répondent aux normes américaines en matière de salubrité et de sécurité alimentaire.

TROIS SCÉNARIOS D'EXPORTATION

Ventes

Dans cette situation, l'importateur FSVP est le client US

Le client américain est propriétaire de la marchandise importée ou consignataire.

« U.S. owner or consignee of a food offered for import into the United States »

Même si le client américain le demande, l'entité étrangère ne peut devenir l'importateur FSVP dans ce scénario. Si le client américain refuse d'être identifié comme importateur FSVP, l'expédition ne sera pas acceptée par la douane et la FDA.

Certains exportateurs pensent qu'ils peuvent mandater un agent américain pour devenir importateur FSVP à la place de leurs clients, mais ceci n'est pas permis lorsque la marchandise est vendue.

Pour les cas spécifiques, il vaut mieux consulter un avocat spécialisé qui pourra vous épauler.

Foires commerciales et envoi d'échantillons

Dans cette situation, l'importateur FSVP est l'agent US

Lorsque l'exportateur participe à une foire commerciale, la marchandise exportée n'est pas vendue.

Il faut donc mandater un agent américain pour être représenté en tant qu'entreprise étrangère aux États-Unis.

Cet agent sera identifié comme importateur FSVP sur la facture de douane.

C'est le même principe pour l'envoi d'échantillons, à moins que ceux-ci ne totalisent moins de 800\$ US.

Des frais annuels et à l'expédition sont à payer à l'agent qui représente l'entreprise.

Expédition de moins de 800\$ US – Section 321*

Dans cette situation, le FSVP ne s'applique pas

Si la valeur de la marchandise est inférieure à 800\$ US, l'exportateur peut inscrire SECTION 321 sur sa facture de douane, que la marchandise soit vendue ou non.

Le FSVP est exempt de la procédure.

Attention : La section 321 s'applique pour un envoi par jour, par client, et déclaré à sa juste valeur.

La section 321 ne s'applique pas aux produits alimentaires sous quotas américains.

Certaines autres exigences de la douane et de la FDA s'appliquent, notamment l'obligation de soumettre un « prior notice » avant l'expédition.



PRODUITS EXEMPTÉS

Certains produits sont exemptés, soit :

- les poissons et fruits de mer respectant les normes Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP);
- les jus et ingrédients respectant les normes HACCP;
- les breuvages alcoolisés;
- les viandes et volailles relevant du United States Department of Agriculture (USDA);
- les conserves à faible teneur en acidité;
- la nourriture envoyée pour la recherche ou l'évaluation, ou pour consommation personnelle, ou transbordée, ou qui sera transformée pour être exportée ou produits américains de retour sans avoir reçu de plus-value à l'étranger.

QUOI FAIRE CONCRÈTEMENT ?

Dans le cas de **ventes régulières**, l'exportateur doit communiquer avec ses clients américains et signer avec eux une lettre de consentement par laquelle le client accepte d'être identifié comme importateur FSVP et, en contrepartie, par laquelle l'exportateur s'assure que ses produits respectent les normes américaines.

Dans le cadre de **salons commerciaux**, l'exposant doit se trouver un agent FSVP qui se rendra responsable de la marchandise importée sur le territoire américain pour le salon.

Cette procédure simplifiée s'applique aux produits d'origine canadienne. Dans ce cas, il faut ajouter les informations suivantes sur la facture commerciale: le nom de l'importateur FSVP, son courriel et son numéro de Data Universal Number System (DUNS).

Si les produits sont manufacturés ailleurs, la responsabilité est accrue et l'échange écrit du consentement n'est pas suffisant.



A grayscale photograph of the Golden Gate Bridge, showing its iconic suspension towers and cables. The bridge spans across the water, with a hazy background. The image is partially obscured by a blue horizontal bar at the bottom.

GUIDANCE DOCUMENTS

Nous vous proposons une liste de publications rendues disponibles par le FDA afin de vous guider dans les façons de se conformer au FSVP.

[Foreign Supplier Verification Program \(FSVP\)](#)

[FSVP compliance guide for small entities](#)

[Guidance on the term “Same Level of Public Health Protection”—used in FSVP and Produce Safety Regulations](#)

[“Chapter 15: Supply-Chain Program for Human Food Products” of the Preventive Controls for Human Food](#)

[FSVP enforcement discretion for grains imported as raw agricultural commodities](#)

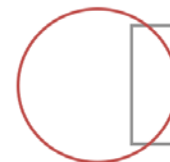


POUR DES INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le Groupe Export tient une formation sur le sujet le 28 février 2018.

[Inscrivez-vous dès maintenant!](#)

Vous pouvez également contacter votre courtier en douanes ou un expert en conformité douanière comme [madame Linda Labrosse](#).



Linda Labrosse Spécialiste Certifiée Douane
Formation & Consultation
www.expertdouane.com
linda@expertdouane.com